



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeux vidéo

Question écrite n° 21212

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les risques liés à une trop grande utilisation des jeux vidéo. De plus en plus fréquemment, notamment depuis l'apparition de l'ADSI, les médecins diagnostiquent des troubles liés à une utilisation excessive des jeux vidéo. Les symptômes les plus fréquents sont la solitude et l'isolement. Ces troubles du comportement ont amené certains médecins à ouvrir des consultations spéciales. Il lui demande s'il envisage de généraliser ce type de consultations.

Texte de la réponse

Les réflexions sur les dangers liés à une trop forte utilisation des jeux vidéo tournent autour des risques d'addiction (usage compulsif), de repliement sur soi, de confusion entre imaginaire et réalité. Des études mettent cependant en avant les aspects positifs liés à l'utilisation des jeux vidéo (familiarisation avec de nouvelles technologies, augmentation des capacités d'attention et de concentration, outil de socialisation entre pairs). S'agissant des risques d'utilisation compulsive ou d'isolement, des chercheurs estiment que ces troubles comportementaux sont à resituer dans les processus psychologiques et relationnels propres à l'utilisateur ainsi qu'à des mécanismes pathologiques préexistants qui se fixent sur ces nouvelles activités ludiques. Les risques de confusion entre réalité et imaginaire seraient induits par les campagnes publicitaires autour de ces jeux, davantage que par ces jeux en eux-mêmes. Les jeux vidéo peuvent devenir le support à l'expression de troubles par ailleurs déjà connus, mais il n'est pas établi qu'ils induisent ces troubles.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21212

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 2003, page 5103

Réponse publiée le : 8 juin 2004, page 4295